



GARDIEN
DE L'ÉQUILIBRE
FORESTIER

Rapport d'Activité de PEFC Auvergne-Rhône-Alpes

EXERCICE 2020



PEFC AURA

Délégation Rhône-Alpes (siège social)

Parc de Crécy
18 Avenue du Général de Gaulle
69 771 Saint-Didier-au-Mont-d'Or Cedex
Tél : 04 72 53 64 84
SIRET : 442 962 494 000 13



Délégation Auvergne

Maison de la Forêt et du Bois
Marmilhat – 10 Allée des Eaux et Forêts
63370 Lempdes
Tél : 04 73 77 16 53
SIRET : 442 962 494 000 21

RETOUR SUR QUELQUES TEMPS FORTS DE L'ANNEE

Au regard de la situation de crise sanitaire qui a prévalu en France tout au long de l'année 2020, les actions de PEFC AURA ont été chamboulées. La mise en place du confinement dès le mois de mars a mis un terme à toutes les actions en présentiel qui n'ont pu reprendre qu'au compte-goutte pendant le printemps et l'été.

L'association a toutefois continué son travail d'information à la mise en place de la gestion forestière durable, principalement via le site internet et les lettres d'information. Les autres biais d'information comme les réunions ou les formations terrain ont été moins utilisés cette année pour les raisons citées plus haut.

> Participation à EURO BOIS



Figure 1: Stand Fibois et PEFC AURA à EUROBOIS @PEFC AURA

Suite à l'invitation de Fibois AURA, PEFC AURA a été présente pendant quatre jours sur le salon EUROBOIS en début d'année dans le cadre d'une opération de communication/promotion autour de la certification.

Le spectre des sujets discutés avec les visiteurs a été large, ce fut une belle opportunité pour la vulgarisation de la certification PEFC.

> PEFC est resté en activité pendant les confinements

2020 aura été marqué par la crise sanitaire, qui a bouleversé nos vies et nos activités. Contraints à rester à la maison pendant 2 mois au printemps, les délégués n'ont pu démarrer la saison de contrôles qu'en mai. Un protocole sanitaire a été suivi, la partie documentaire du contrôle se déroulant en amont de la visite de terrain. Les délégués et le secrétariat sont néanmoins restés en veille et joignables par mail. Des permanences téléphoniques ont été mises en place, et l'accueil dans le bureau de Lempdes s'est fait sous rendez-vous. L'équipe technique a continué à alterner entre télétravail et des passages au bureau.

Dans l'application des consignes gouvernementales, aucune réunion des instances de PEFC AURA n'a eu lieu en physique. Les membres ont été consultés par mail et l'assemblée générale et conseil d'administration d'octobre se sont déroulés par visioconférence.

> Voir actualités site internet (<https://pefcaura.com/>)



> Réunions sur la chaîne de contrôle

Deux réunions ont été organisées par Fibois AURA en juin pour la présentation de la Chaîne de contrôle aux entreprises intéressées.

Les deux journées de formation ont compté 6 participants au total, et se sont déroulés en deux temps :

- présentation de la chaîne de contrôle
- entretien individuel pour l'adaptation de la CdC à l'entreprise.

Les retours de cette action sont très positifs et des nouvelles actions de ce type pourraient être envisagées en 2021.

Figure 2: Réunion d'information sur la Chaîne de contrôle PEFC @ Fibois AURA

> Une nouvelle déléguée régionale

En août PEFC AURA a vécu un changement de délégué. Carolina GUILLAUME, ingénieur forestier, est arrivée pour remplacer Morgane MALARD. Précédemment en poste au CRPF AURA, Carolina a repris la responsabilité de diriger l'entité régionale, ses principales missions sont la représentation de PEFC en région et la mise en œuvre de la certification.

> Voir Lettre d'information n° 14 de septembre 2020 (<https://pefcaura.com>)

> 20 ans PEFC

Cette année a également marqué les 20 ans de la création de PEFC. Deux événements, au printemps puis à l'automne, ont été prévus et ensuite annulés à cause des consignes sanitaires. Ainsi, PEFC France a choisi de transformer ces réunions en un événement 100% digital, qui a eu lieu le 1^{er} décembre. Plus de 150 participants étaient présents pour échanger sur la gestion durable des forêts et la préservation de l'équilibre forestier dans ses dimensions économiques, sociétales et environnementales.

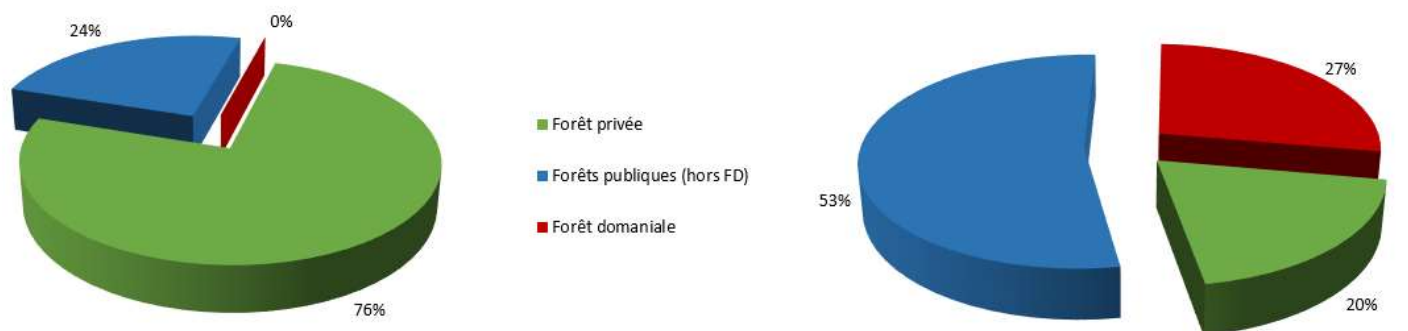
> Voir Lettre d'information n° 15 de décembre 2020 (<https://pefcaura.com>)

LA CERTIFICATION PEFC EN REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

> Propriétaires forestiers engagés auprès de PEFC AURA

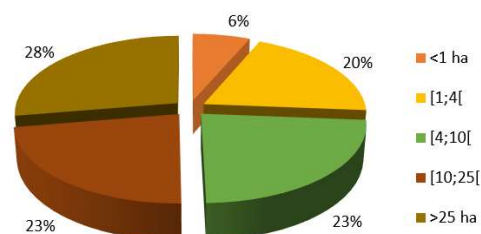
Au 31 décembre 2020, PEFC AURA compte près de 4300 **propriétaires forestiers** sylviculteurs participants, qui détiennent plus de **550 000 hectares** certifiés par l'Association. Les propriétaires privés représentent plus des trois quarts des propriétaires participants pour un cinquième de la surface certifiée par PEFC AURA :

Nombre de propriétaires forestiers engagés auprès de PEFC AURA (à droite) et surface certifiée (à gauche) au 31/12/2020



Le morcellement de la propriété forestière régionale s'exprime aussi dans la certification. En effet, plus de la moitié des propriétaires privés engagés auprès de PEFC AURA possède moins de 10 ha de forêt. Ces sylviculteurs représentent 6% de la surface forestière privée certifiée par l'Association.

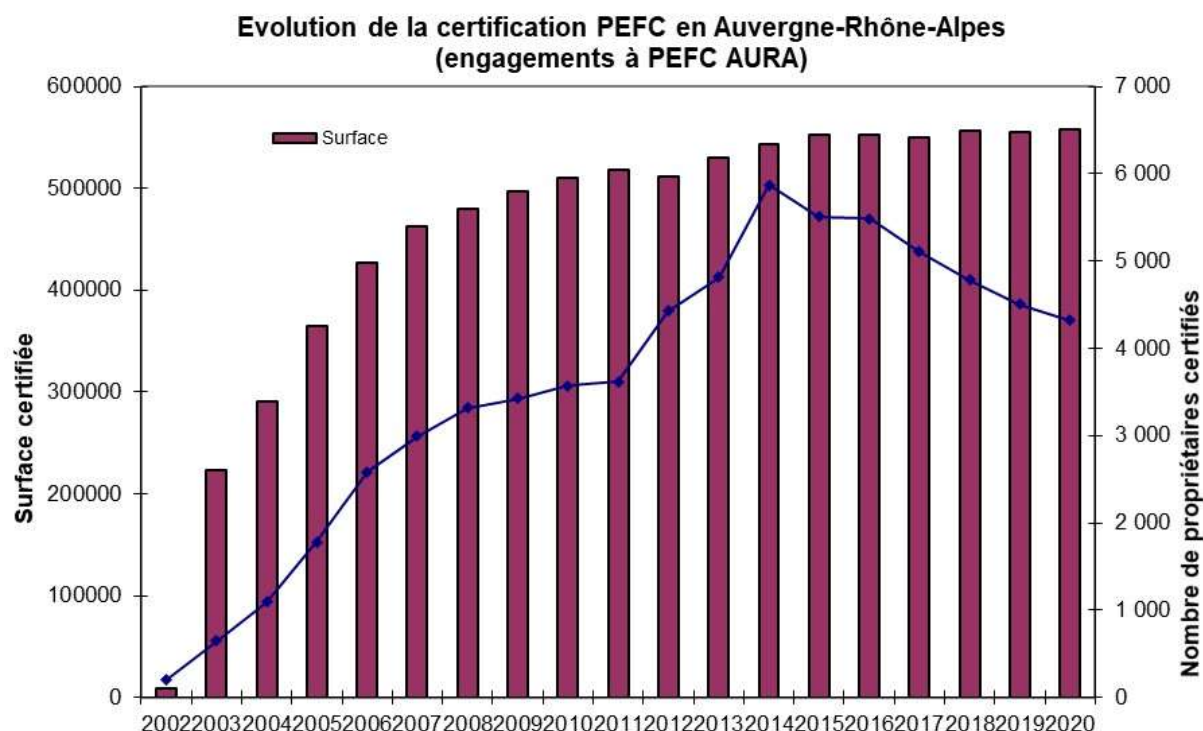
Ci-contre : Surface forestière totale détenue par les propriétaires forestiers privés engagés auprès de PEFC AURA au 31/12/2020



Les surfaces forestières certifiées par PEFC AURA enregistre une hausse au cours de l'année 2020. Cette hausse est expliquée par le taux de renouvellement de 60% et le nombre de nouveaux engagements.

Le nombre de participants va décroissant depuis quelques années. Les fusions de communes ainsi que diverses formes de regroupement de propriétaires publics ou privés expliquent en partie ce phénomène. Depuis 2018, cette dynamique est complétée par des refus de dossiers de plus en plus nombreux, comme expliqué plus haut.

Evolution de la surface (en hectares) et du nombre de propriétaires engagés auprès de PEFC AURA de 2003 à 2019



> Entrepreneurs de travaux forestiers (ETF) engagés auprès de PEFC AURA

C'est la troisième année consécutive que les ETF peuvent s'engager en direct à PEFC AURA, ou passer par l'adhésion groupée avec FIBOIS AURA.

Pour rappel une convention entre PEFC AURA et FIBOIS AuRA permet aux ETF qui adhèrent à l'interprofession de s'engager à PEFC AURA par l'intermédiaire de cette dernière. Cela présente plusieurs avantages :

- ✓ Un dossier unique pour l'adhésion à FIBOIS AURA et l'engagement à PEFC AURA
- ✓ Un coût moindre (mutualisation des coûts de secrétariat entre les deux associations).

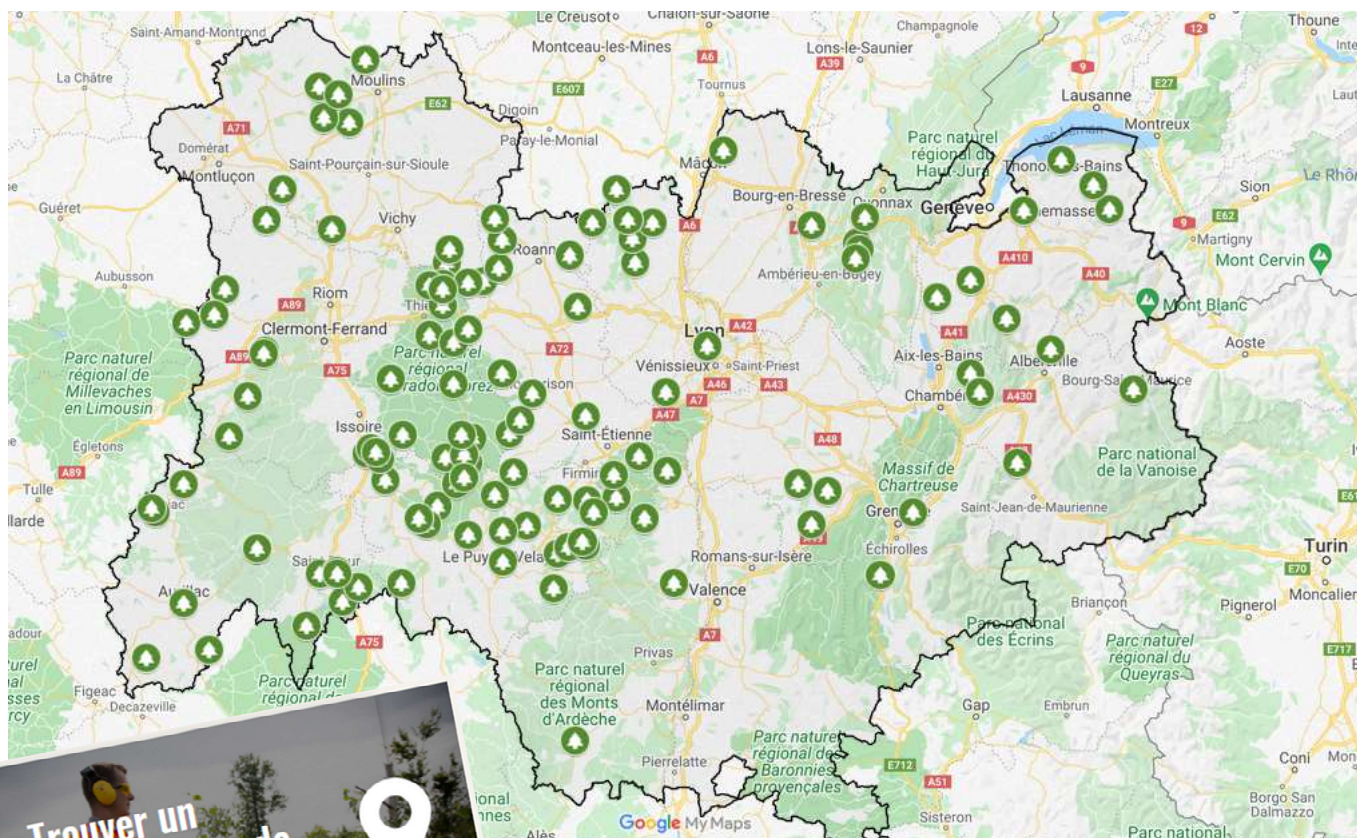
Comme pour toute ETF engagée auprès de PEFC AURA, l'ETF bénéficie via cette convention :

- ✓ D'un numéro de participant PEFC délivré par PEFC AURA à l'ETF.
- ✓ De l'utilisation du logo PEFC par l'ETF (sur demande).
- ✓ D'un engagement valable sur tout le territoire national.

Au cours de l'année 2020, 21 entreprises de travaux forestiers ont rejoint PEFC AURA et, en fin d'année, on dénombre **113 ETF** participantes – dont 95 via le partenariat sus-cité.



Cartographie des ETF engagés auprès de PEFC AURA au 31/12/2019



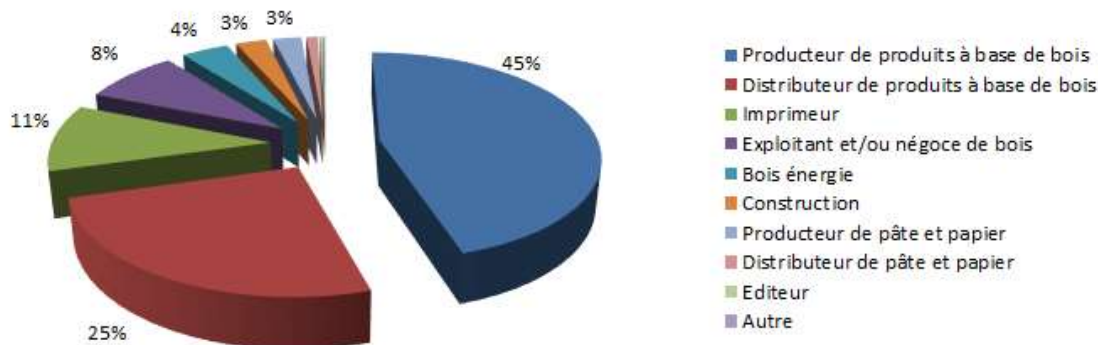
Retrouvez la carte et les coordonnées des ETF engagées à PEFC AURA à :

<https://pefcaura.com>

> Entreprises ayant une chaîne de contrôle PEFC

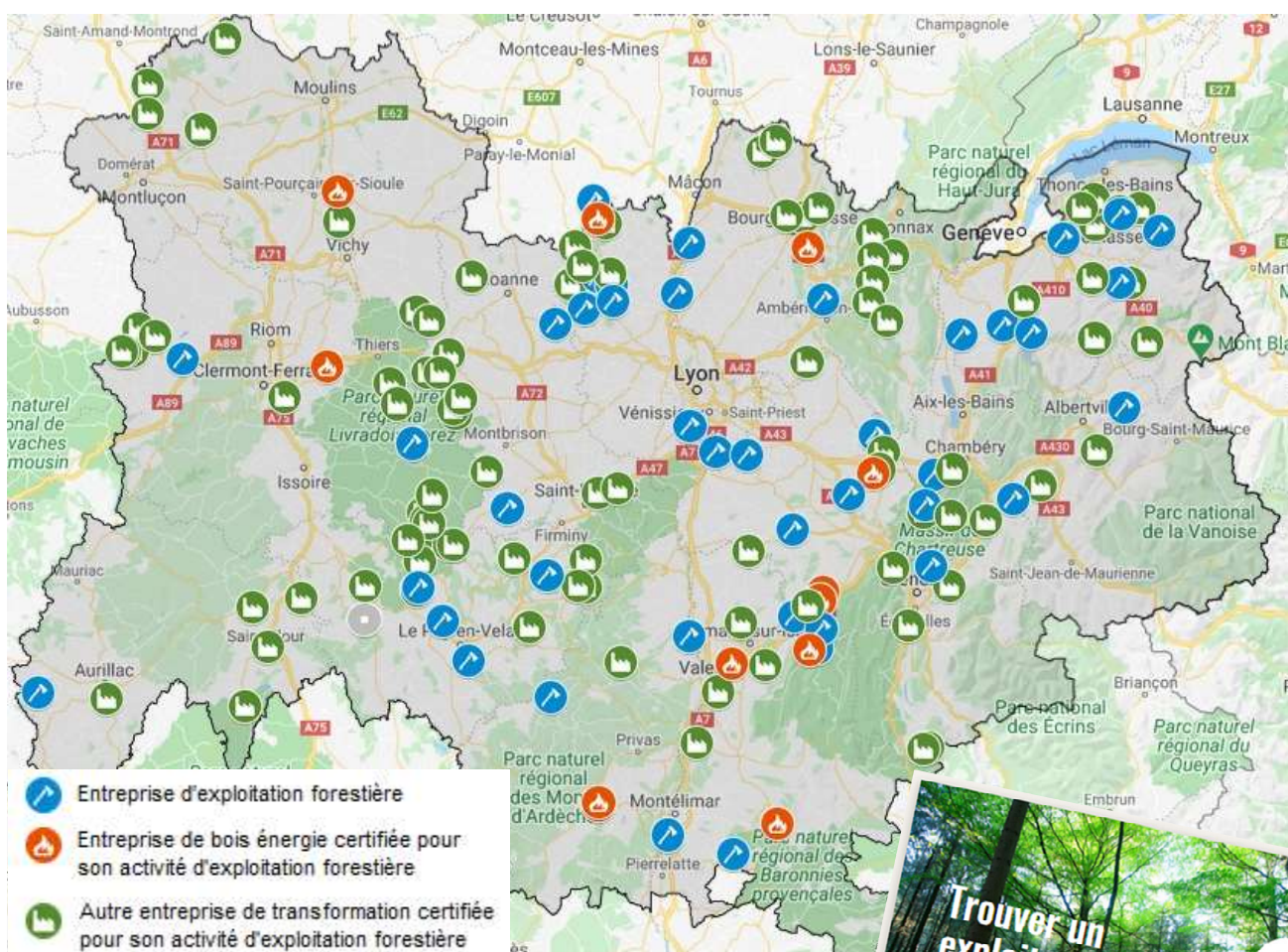
474 entreprises ont une chaîne de contrôle PEFC au 31/12/2020, dont **150 avec une activité d'exploitation forestière**.

Répartition des entreprises certifiées PEFC en AURA par secteur d'activité au 31/12/2020



Les scieurs, et notamment les exploitants-scieurs, sont très représentés parmi les producteurs de produits à base de bois, catégorie d'activité la plus représentée en Auvergne-Rhône-Alpes, et dans laquelle on retrouve également la merranderie, la tournerie sur bois, l'emballage, etc.

Cartographie des entreprises ayant une activité d'exploitation forestière certifiée PEFC en AURA au 31/12/2020



Retrouvez la carte et les coordonnées des entreprises ayant une chaîne de contrôle PEFC pour leur activité d'exploitation forestière à :

<https://pefcaura.com>



L'Association a conscience que les contrôles peuvent représenter une contrainte de temps et remercie ses participants pour le bon l'accueil réservé à son équipe.

> Propriétaires forestiers

En 2020, PEFC AURA a réalisé 43 contrôles auprès des propriétaires privés, 24 auprès des collectivités et 7 en forêts domaniales.

Ces **74 contrôles** représentent près de **14 000 ha de forêt**, la plus petite propriété visitée cette année étant de 0,65 ha, et la plus grande de 1 175 ha.

Ces visites montrent, une fois encore, que **les forêts des participants sont globalement bien gérées**.

Les écarts relevés concernent en grande majorité et comme l'an dernier, des **points d'ordre documentaire** : absence de contractualisation, absence de mentions dans les contrats d'achat (menus bois ou exigences PEFC), absence de certificat d'origine des plants, ou des modifications de surface non signalées.

> Entrepreneurs de travaux forestiers et exploitants forestiers

De même, les **25 contrôles** réalisés en 2020 chez les exploitants forestiers et les entrepreneurs de travaux forestiers (ETF) indiquent globalement un bon niveau de qualité dans la réalisation des chantiers forestiers.

Les **écarts de nature contractuelle** restent les plus nombreux (exigences PEFC et/ou devenir des rémanents d'exploitation non mentionnés, etc.).

Les contrats ne sont pas toujours conformes au RBUE (Règlement Bois de l'Union Européenne), et il peut manquer certaines des mentions obligatoires.

Les écarts par absence de contrat sont en hausse par rapport à 2019. **La rédaction de contrat de vente écrits ou de contrat de sous-traitance n'est pas toujours systématique**, PEFC AURA poursuivra ses efforts d'information à ce sujet dans l'année 2021, en lien avec Fibois.

Les non-conformités liées à la **sécurité** des personnels travaillant en forêts (absence de formation Sauveteur secouriste du travail, absence de fiche de chantier, etc.) restent encore trop nombreuses au regard des métiers dont il est question ici.

En plus des contrôles réalisés directement auprès des entreprises tirées au sort (chez les ETF comme chez les exploitants forestiers), les contrôles propriétaires ont permis de relever des écarts auprès de certains professionnels. Une occasion de plus pour l'équipe d'adresser des rappels écrits et de demander des actions correctives aux entreprises le cas échéant.

> Actions correctives

Lorsqu'une non-conformité au standard PEFC est relevée chez un participant – que ce soit un sylviculteur, un exploitant forestier ou un entrepreneur de travaux forestiers – PEFC AURA lui demande de mettre en œuvre une action corrective. Une preuve de réalisation est à fournir lorsque cela s'avère pertinent.

Afin de conserver leur certificat PEFC, les participants concernés doivent répondre dans un délai fixé par l'Association, le refus d'action corrective valant radiation de la démarche.

Les pièces justificatives fournies sont examinées par PEFC AURA, et les certificats des participants concernés peuvent être maintenus, suspendus ou radiés.

De même, lorsqu'un document n'est pas présenté le jour du contrôle, le participant doit en faire parvenir une copie à PEFC AURA. Dans l'attente, un « point à éclaircir » est notifié. Suite à l'examen du document transmis – ou en cas d'absence de ce dernier – le point à éclaircir est requalifié en un ou plusieurs écart(s).

Ainsi, au 31 décembre 2020, les certificats de 15 sylviculteurs, 8 exploitants et 8 ETF dépendent encore de la bonne réalisation d'actions correctives ou de transmission de documents.

Au regard des non-conformités relevées en 2020, PEFC AURA a demandé la mise en œuvre de 36 actions correctives à des propriétaires forestiers et 58 à des entreprises (ETF et exploitants forestiers).

> Exclusions et suspensions

Cette année, PEFC AURA a prononcé l'**exclusion de trois propriétaires forestiers** :

- deux pour refus de contrôle.
- un pour refus de reboiser après une coupe rase : à l'annonce du contrôle, le propriétaire concerné a déclaré avoir fait une coupe et ne pas avoir l'intention de reboiser les parcelles. En conséquence, leur certificat PEFC a été radié.

PEFC AURA a également prononcé la **suspension d'un propriétaire** pour absence de document de gestion durable en cours de validité pour une propriété de plus de 10 ha d'un seul tenant.

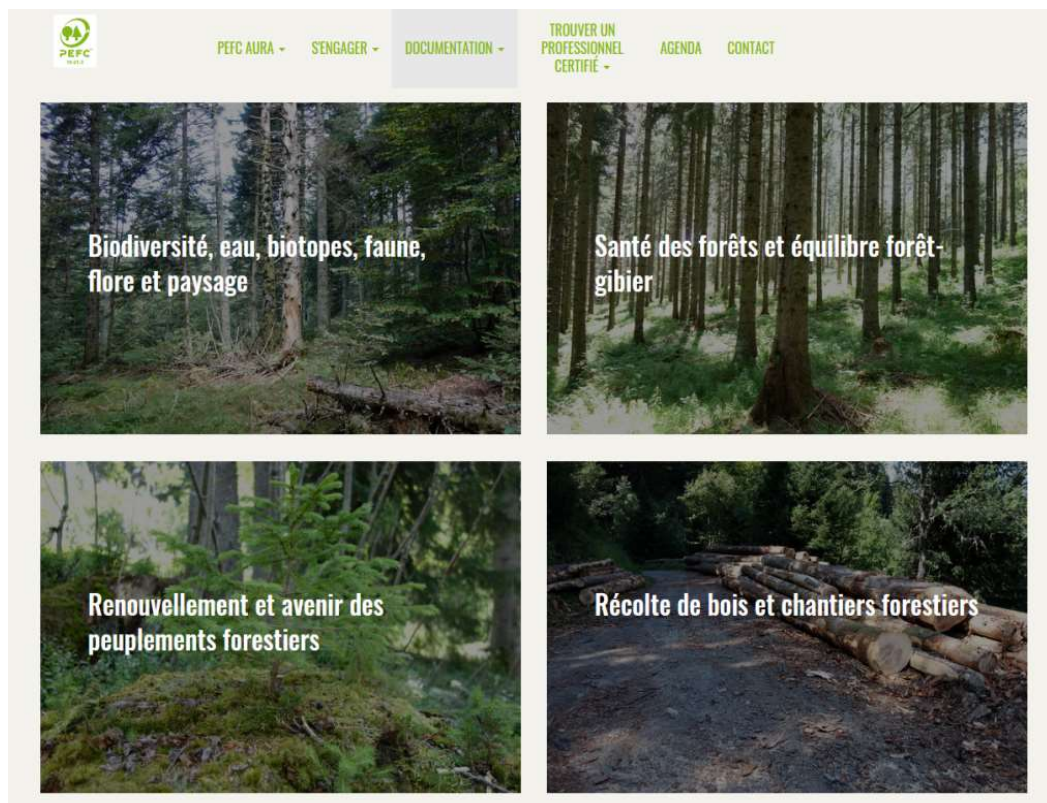
PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT

Le développement de la diffusion d'**informations forestières** et de **documents techniques** via le site web était un des objectifs fixés en 2019 et qui a été poursuivi tout au long de 2020.

Au regard du bilan des contrôles, la contractualisation et la sécurité au travail faisaient partie des thèmes à aborder cette année. Ce travail a été fait soit à travers des actions ciblées sur la sécurité ou les contrats (articles sur la lettre d'information), soit à travers les réunions d'information sur PEFC, ou des contrôles terrain.

PEFC AURA avait mis en ligne fin 2018 son propre site internet (<https://pefcaura.com>). Le dispositif continue à monter en puissance, et l'association s'est appuyé encore plus en 2020 sur cet outil pour ses actions de communication.

Articles et documents techniques ont été relayés via ce media pour des consultations ou téléchargements.



Aussi au 31/12/2020, ce sont 9 418 visites qui ont été faites sur le site, pour 15 210 pages vues et 1 077 téléchargements uniques.



Très peu de réunions en salle et/ou sur le terrain ont pu avoir lieu cette année, avec les structures membres de PEFC AURA. Ces événements touchent un public plus restreint (invitation par secteurs géographique, etc.). Nous avons concentré nos actions sur les articles publiés sur les lettres d'information PEFC et dans les revues forestières régionales (comme le Parlons forêt par exemple).



Figure 3: Réunion de terrain organisé par le CRPF AURA, dans le Rhône. @PEFC AURA

ACTIONS DE COMMUNICATION

Sur la lancée de la fin d'année 2018, PEFC AURA développe sa communication en utilisant les canaux numériques, en plus d'une présence accrue des salariés auprès des acteurs de terrain de la filière forêt bois.

PEFC AURA a publié ou relayé 121 articles sur le site internet de l'association et a annoncé 50 événements (réunions, expositions et événements divers) sur l'agenda.

En parallèle PEFC AURA le compte twitter de l'association, crée en avril 2019, affiche 171 abonnés au 31/12/2020 (en hausse continue). Les 162 tweets ou retweets ont généré 40 144 'impressions'. Cette audience reste pour l'instant principalement du fait des structures et professionnels de la filière, mais elle glisse petit à petit vers des particuliers intéressés et/ou engagés dans la démarche de certification.

Ce travail résulte d'une **veille quotidienne** sur les sujets d'actualité touchant la certification forestière, mais aussi sur toutes les informations en rapport avec la filière forêt bois de la région Auvergne-Rhône-Alpes qui sont relayées. Des sujets plus techniques de portée nationale ou internationale sont également repris dans les pages articles du site ou sur le fil info twitter.

Plus classiquement quatre **lettres d'informations** ont été publiées en 2020, en collaboration étroite avec les organismes membres que PEFC AURA a sollicités. Ces lettres sont pour l'instant toujours imprimées et envoyées au domicile des participants. Néanmoins suite au message passé en début d'année, une trentaine de participants qui ont demandé à recevoir la lettre d'information que par format électronique.

Pour illustrer ces articles, PEFC AURA peut en outre s'appuyer sur un fonds photographique de près de 2 000 clichés référencés par mots-clés. Ces images prises à l'occasion des contrôles ou de sorties terrain couvrent à peu près tout le champ des thèmes abordés par l'association.

Cette **activité numérique** se fait en complément de la présence physique des salariés auprès des propriétaires et professionnels de la filière. Comme évoqué plus haut, à cause du contexte sanitaire très peu d'événements en présentiel ont pu avoir lieu après mars. Ce type d'action reste prioritaire dans les objectifs de l'association, pour d'une part développer et faire connaître la marque, et d'autre part rester à l'écoute des remontées terrain des acteurs forestiers.

Parallèlement, les salariés restent mobilisés pour répondre à toute demande – des plus sérieuses aux plus inédites – arrivant par mail, courrier ou téléphone. Avec une présence tous les jours ouvrés de l'année, PEFC AURA prend en compte toutes les sollicitations des propriétaires ou professionnels engagés, et y répond dans les délais les plus brefs. Plusieurs centaines d'interventions rentraient dans ce cadre cette année.

De plus, au fil de l'année, les contacts restent permanents avec les représentants ou salariés d'organismes de la filière, que ce soit lors des réunions, des AG diverses, des audits de terrain ou toute autre occasion.

Enfin, PEFC AURA a répondu à l'appel d'une vingtaine d'entreprises qui souhaitent étudier la mise en place d'une chaîne de contrôle PEFC. On remarque une augmentation des demandes de ce type. Chacune d'entre elle a reçu une aide personnalisée et adaptée à sa situation.



Rapport d'activité PEFC AURA 2020

Directeur de publication : Daniel d'Hérouville

Rédaction : PEFC AURA

Crédits photographiques : PEFC AURA, Fibois AURA

Version numérique